

Prix des Services de l'Eau en Algérie, un Outil de Gestion Durable

Boukhari S¹, Djebbar Y¹, Abida H²

¹ Centre Universitaire de Souk-Ahras, Algérie, Laboratoire de Recherche LGRMF

² Université de Sfax, Tunisie

Résumé

Les ressources en eau sont de plus en plus rares alors que les besoins ne cessent d'augmenter. Quelque soit la ou les solutions que l'on propose pour remédier au déséquilibre entre l'offre et la demande, il faut donner à l'eau sa vraie valeur économique, et connaître les composantes réelles du prix des services de l'eau.

Les études des coûts des services de l'eau en Algérie sont rares et si elles existent, elles sont parcellaires. Le travail de recherche présenté dans cette article propose de considérer tous les éléments constituant le coût de l'eau et tend à produire les éléments de base pour une gestion durable, en prenant comme exemple la ville de Souk-Ahras.

Dans cette étude nous avons trouvé que le coût réel des services de l'eau (eau potable et assainissement) rapporté au mètre cube de ce dernier est de 148 DA. Ce prix inclut l'investissement, l'exploitation et la maintenance. Il est très loin du prix moyen appliquée actuellement qui est de 16 DA/m³ seulement.

Mots clés : Prix de l'eau; coût des services d'eau; gestion durable; Souk-Ahras

Introduction

La question du "juste prix pour une gestion durable des services publics et des ressources en eau" est fréquemment posée lors de débats sur les services d'eau potable et les ressources en eau. Depuis 1996, l'Algérie s'est fortement engagée dans la voie de la gestion intégrée des ressources en eau. Le concept de gestion intégrée n'est pas simple, tant il a de dimensions politique, économique, technique, sociale et culturelle.

La gestion durable de l'eau est l'intersection de deux notions fondamentales, le développement durable et la gestion intégrée. Pour une gestion durable des ressources en eau, il faut identifier l'origine des consommations de la ressource selon les principes « usager payeur » en fonction du prélevement de la ressource et « pollueur payeur », les pollueurs devant supporter les coûts de dommages environnementaux. L'eau potable a effectivement un coût difficilement quantifiable qui demeure l'objet de nombreux débats. Le prix moyen d'un mètre cube d'eau en Algérie est de 12 DA/m³ (6,30 DA/m³ pour le cas de la ville de Souk-Ahras). Sachant que le prix moyen de l'eau en France en 2007 était de 2,67 € / m³ (en 2007, il est presque équivalent à 300 DA/m³), on peut deviner que le prix facturé aux Algériens pour leur eau potable ne reflète pas son coût réel.

Le coût total du mètre cube d'eau potable de la ville de Souk-Ahras sera déterminé en sommant les coûts annuels des investissements nécessaires à la reconstruction à l'état neuf des infrastructures d'eau de la ville (conduites d'eau potable et d'eaux usées, réservoirs, stations de production d'eau potable et stations de traitement des eaux usées) et les coûts annuels d'opération et d'entretien associés à ces infrastructures (coût d'exploitation et maintenance), puis en divisant le coût total par le volume distribué annuellement dans la ville.

Pour évaluer le cadre juridique et réglementaire pour la gestion et la conservation des ressources en eau en vigueur en Algérie, il est fait référence aux principes et règles universels qui prévoient un cadre général souhaitable pour la gestion intégrée des ressources en eau. Ce cadre renvoie aux principes suivants :

- ♦ **Principe écologique.** Les eaux douces sont une ressource fine et vulnérable, essentielle pour le maintien de la vie, le développement et l'environnement ;
- ♦ **Principe institutionnel.** La mise en valeur et l'aménagement des eaux doivent s'appuyer sur une démarche participative impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux
- ♦ **Principe instrumental.** L'eau a une valeur économique dans toutes ses utilisations concurrentes et devrait être reconnue comme un bien

Principes généraux de la loi sur l'eau en Algérie

Les exigences d'efficacité économique ainsi que la transition vers l'économie de marché ont amené les autorités algériennes à mettre de profondes réformes institutionnelles. Il s'agit de la modification de la loi portant code des eaux par l'assurance aux personnes morales de droit privé à la gestion du service public de l'eau.

Les objectifs assignés à l'utilisation, à la gestion et au développement durable des ressources en eau visent à assurer :

- ✓ l'approvisionnement en eau à travers la mobilisation et la distribution d'eau en quantité suffisante et en qualité requise;
- ✓ la préservation de la salubrité publique et la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques contre les risques de pollution à travers notamment la collecte et l'épuration des eaux usées domestiques et industrielles;
- ✓ la recherche et l'évaluation des ressources en eau superficielles et souterraines ainsi que la surveillance de leur état quantitatif et qualitatif;
- ✓ la valorisation des eaux non conventionnelles de toutes natures pour accroître les potentialités hydriques;

Les principes sur lesquels se fonde l'utilisation, la gestion et le développement durable des ressources en eau sont :

- ✓ le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement pour satisfaire les besoins fondamentaux de la population dans le respect de l'équité et des règles fixées par la présente loi, en matière de services publics de l'eau et de l'assainissement;
- ✓ le droit d'utilisation des ressources en eau, dévolu à toute personne physique ou morale de droit public ou privé, dans les limites de l'intérêt général et dans le respect des obligations fixées par la présente loi et des textes réglementaires pris pour son application;
- ✓ la planification des aménagements hydrauliques, la mobilisation et la répartition des ressources en eau dans le cadre de bassins hydrographiques ;
- ✓ la prise en compte des coûts réels des services d'approvisionnement en eau à usage domestique, industriel et agricole et des services de collecte et d'épuration des eaux usées, à travers des systèmes de redevances d'économie d'eau et de protection de sa qualité ;

Tarification actuelle de l'eau

Le système tarifaire de l'eau en Algérie obéit à une logique de tarification selon les zones correspondantes aux bassins hydrographiques et selon des tranches définies en fonction du volume de consommation. Ces volumes de consommation ne prennent pas en compte le nombre de personnes par ménage (Tableau 1).

La tarification pratiquée en Algérie est répartie en tranches de consommation. Une première tranche, parfois appelée « tranche sociale », est destinée à couvrir les besoins minimaux d'une famille et elle est facturée au prix minimum correspondant au coût de production (6,3 DA/m³). Le prix de vente augmente ensuite très rapidement pour les tranches supérieures.

Enfin, le principe de la tranche de consommation offre sociale mérite réexamen. En effet, on observe fréquemment que, dans les quartiers populaires, plusieurs ménages partagent le même compteur et donc le même compteur d'eau. Ceci les fait sortir de la tranche sociale de tarification, de sorte qu'en définitive ils paient l'eau plus cher que certains ménages aisés vivant seuls. Cette situation biaise le principe de tarification sociale tant que les compteurs ne sont pas différenciés en fonction du niveau de revenu des utilisateurs et du nombre de personne dans un seul ménage.

Les tarifications se divisent en deux catégories, une tarification pour l'assainissement et une pour la consommation d'eau potable. Les tarifications de ces deux services se différencient selon des zones géographiques répondant aux divisions territoriales par bassins hydrographiques (Sélectivité catégoriale selon les usages (ménages (I), administrations (II), artisans et services du secteur tertiaire (III); les unités industrielles et touristiques (IV);

Tableau 1: Barème de tarif de l'eau potable pour les différentes catégories d'utilisateurs et tranches de consommation trimestrielle

Catégories d'utilisateurs	Tranches de consommation trimestrielle	Coefficients de multiplication	Tarifs applicables
Les ménages	1ère Tranche Jusqu'à 25 m ³ /trimestre	1,0	6,30
	2ème Tranche De 26 à 55 m ³ /trimestre	3,25	20,46
	3ème Tranche De 56 à 82 m ³ /trimestre	5,5	34,65
	Supérieure à 82 m ³ /trimestre	6,5	40,95
Catégorie I et III : Les administrations, les artisans et les services du secteur tertiaire	Uniforme	5,5	34,85
Catégorie IV : Les unités industrielles et Touristiques	Uniforme	6,5	40,95

Le mode actuel de tarification et de financement du cycle urbain de l'eau ne recouvre pas le coût total de l'eau et ne permet pas de respecter le principe de gestion durable de la ressource (Boukhari et al. 2008).

Les difficultés financières rencontrées par la majorité des établissements de production et de distribution d'eau ont amené en 2005 les pouvoirs publics à augmenter nominalement le prix de l'eau, en 1998 (3,6 DA/m³) et en 2005 (6,3 DA/m³). Il faut souligner que pour préserver les ménages à faibles revenus, l'augmentation pour la tranche I de la catégorie I n'a été que de 20% alors que pour les autres tranches et catégories elle a été de 60%.

Les services publics de l'eau et de l'assainissement ne disposent pas des moyens requis afin d'assurer l'exploitation et la maintenance des systèmes. De ce fait, les installations se dégradent tout comme la qualité du service rendant les usagers moins enclins à payer les factures. Ainsi, la majorité des stations d'épuration des eaux usées existantes ne fonctionnent plus. Le taux moyen des pertes physiques (physiques et commerciales) est estimé à 40% au niveau de la moyenne nationale. Souvent, du fait d'un manque de ressources ou d'une mauvaise gestion, l'eau est insuffisante pour satisfaire la demande et doit être rationnée. Depuis quelques années, le Ministère des Ressources en Eau (MRE) a commencé à s'attaquer à ces problèmes en réformant et en renforçant les services publics. L'accent est enfin mis sur l'amélioration de la gestion des ressources en eau, des moyens mis en œuvre et du personnel. L'eau doit être gérée d'une façon durable.

Compte tenu du temps limité et des difficultés pour collecter rapidement des données fiables, les coûts dynamiques sont calculés en utilisant les données et hypothèses disponibles dans les études réalisées par le MRE notamment :

1. MRE / Coopération Technique Algéro-Allemagne (GTZ) : « Projet de Soufflen au MRE pour l'Établissement des Plans Directeurs d'Aménagement des Ressources en Eau » 2004 - 2006
2. MRE / SOGREGAH / CEA : Etude de la Tarification de l'Eau à Usage Domestique et Industriel - Rapport de la Mission 1, Juin 2002. L'étude demandée par le Ministère des Ressources en Eau au groupement SOGREAH-CEA en 2002, a été réalisée à partir d'une collecte de données au niveau national et au niveau d'un échantillon de 16 Unités de l'Algérie des eaux. (L'unité de Souk-Ahras est parmi ces 16 unités étudiées).

3. Sonatrach / AHT : Étude Economique sur l'Eau - Rapport Résultats 4 - 6 : Bilan Hydraulique et Évaluations Économique de l'Offre et de la Demande en Eau, et de sa Distribution pour la Période 2003 - 2020, Juin 2003 .,

4. MRE / Groupement BETURE / CARL BRO / CES SALZGITTER : Plan National de l'Eau - 1997 / 1998

Les coûts dans le monde

Des estimations de coût des services d'eau potable ont été effectuées en Afrique du Nord. En Algérie, en 1992, le coût de fonctionnement et de maintenance était estimé à 4,100 DA/m³, soit 0,425 TWh⁻¹ et de 0,34 DT/m³ (Zefri et al. 2000), donc le coût en Tunisie est 2 fois plus élevé qu'en Algérie. Il est intéressant de comparer ces estimations de coûts avec les tarifs de vente pratiqués dans les pays développés. Mais depuis 1992 jusqu'en 2008 ces coûts sont multipliés si voilà les cas du prix moyen de l'eau en Europe, 2003, (Italie pratique une tarification sociale de l'eau depuis bien longtemps et le Danemark a un coût du traitement de l'eau).

Enfin, le principe de la tranche de consommation offre sociale mérite réexamen. En effet, on observe fréquemment que, dans les quartiers populaires, plusieurs ménages partagent le même compteur et donc le même compteur d'eau. Ceci les fait sortir de la tranche sociale de tarification, de sorte qu'en définitive ils paient l'eau plus cher que certains ménages aisés vivant seuls. Cette situation biaise le principe de tarification sociale tant que les compteurs ne sont pas différenciés en fonction du niveau de revenu des utilisateurs et du nombre de personne dans un seul ménage.

En Europe

Barème de tarif de l'eau potable pour les différentes catégories d'utilisateurs et tranches de consommation trimestrielle

Prix moyen global en euros/m³

Figure 1: Agence de l'eau Rhin-Meuse (2006) - www.eau-rhin-meuse.fr

Cas de Souk-Ahras

Pour le cas de l'établissement public de l'Algérienne Des Eaux, Unité de Souk-Ahras, le coût moyen d'un mètre cube d'eau potable =

Chiffre d'affaire Eau / Volume Facture Eau = 18,3 DA/m³ (1er trimestre 2007).

Mais la valeur d'un dinar algérien en 1985 n'est pas la même que sa valeur en 1998 et 2005, c'est la dévaluation du dinar algérien. Le calcul du prix actuel de l'eau est obtenu sur la base d'un taux d'actualisation de 6,5% (Tableau 2).

Entre 1994 et 2006, le rythme d'inflation annuel est tombé graduellement de 29,0% en 1994 à 2,5% en 2006. Ce dernier taux annuel, le plus récent, est tout de même supérieur à celui observé durant l'exercice 2005 (+1,6%), et très proche de celui de 2003 (+0,6%). Le taux d'inflation en Algérie a enregistré une forte baisse en 2005 et a atteint 1,6% contre 3,6% en 2004. Selon l'Office National des Statistiques (ONS) le taux d'actualisation moyen est de 6,5% (ONS, 2008).

Une investigation approfondie des investissements en équipement du cycle urbain de l'eau de la ville de Souk-Ahras a produit ce qui suit :

Captage de l'eau "brute" en amont de l'agglomération : Les ressources pour l'alimentation de la ville de Souk-Ahras proviennent pour l'essentiel du barrage d'Aïn Dalla (Photo 1), et d'autres ressources sont également exploitées mais leur contribution reste faible, comparée à l'appartenance au réseau de l'agglomération. Elles participent à l'alimentation de quelques secteurs et fournissent un apport en cas d'âpreté climatique ou d'exploitation. Il s'agit des captages des « sources » d'Aïn Dalla, des forages de la nappe de TAOURA et des forages MTRIS.

Le Barrage d'Aïn Dalla a été mis en service en 1987. Il a une capacité théorique de 70 millions de m³. Le volume actuellement disponible (février 2008) est de 35 millions de m³. Il alimente plusieurs villes à la fois. 40% du volume produit est destiné pour les villes d'Ouerza, Aouinette, Oum el Bouaghi et Aïn El-Beida, et 60% pour la ville de Souk-Ahras (Département d'exploitation, Zone Souk-Ahras, ADE, 2007). Par conséquent, dans notre étude on a attribué à la ville de Souk-Ahras seulement 60% des charges d'investissements (barrage et station de traitement d'Aïn Dalla). Le volume mensuel produit pour la ville de Souk-Ahras est 1.200.000m³, avec un Taux de Pertes égal à 40 % (Kaid, 2008).



Photo 1: Barrage Ain Dalla, Souk-Ahras

Traitement pour la rendre potable : Il se déroule en 3 grandes étapes : coagulation, décantation et filtration. La station de traitement d'Aïn Dalla a été construite en 1996 par la société hydrostatique en remplacement d'une station type Monobloc

Stockages : La commune de Souk-Ahras compte 10 sites de stockage pour un total de 23 réservoirs, répartis sur l'ensemble du périmètre de la ville. L'ensemble de ces réservoirs est des réservoirs circulaires en béton armé faiblement enterrés dans le sol, et leurs couvertures en béton armé sont de deux types : soit un toit plat, soit une coupole (Photo 2). Les volumes des réservoirs de la ville de Souk-Ahras varient entre 400 et 5000m³ par cuve.



Photo 2: Réservoir Ben Dada (Souk-Ahras)

Réseaux d'AEP de la ville de Souk-Ahras d'une longueur totale de 371 000 m (étude de diagnostic de la ville de Souk-Ahras, BCEOM, 2008). Le réseau de distribution constitue le plus grand problème de la ville.

Réseaux d'assainissement d'une longueur totale de 237 118 m et une station d'épuration de 150 000 équivalents habitant. C'est l'ensemble de ces opérations qui détermine le coût de l'eau "du robinet". Le vrai coût d'un mètre cube d'eau potable pour la ville de Souk-Ahras est 148 DA/m<sup